

RAQUETTE GROS MOLLETS

Parcours : Chelsea (secteur Lac Meech) — Sentier 62 (sentier des loups)

Niveau de difficulté : Intermédiaire. Il s'agit d'une boucle. La montée est plus difficile tandis que le retour est plus facile.

Distance/temps : 8,5 km et environ 3,30 heures aller/retour

Départ du stationnement : heure à confirmer par courriel

Point de départ : Stationnement P13 dans le parc de la Gatineau

Sentier des loups



On apporte : Raquette, crampons, bâtons, guêtres, collation, eau, boisson chaude, 2e paire de chaussettes.

Covoiturage : Préciser si vous voulez offrir ou si vous cherchez du covoiturage. Il me fera plaisir de transmettre votre demande.

S'y rendre : Prendre l'autoroute 5 N, et la sortie 12 pour Old Chelsea, tourner à gauche au bout de la bretelle (ch. Old Chelsea). Traverser le village de Old Chelsea, continuer tout droit sur le chemin du Lac Meech. Longer le lac sur plusieurs kilomètres et le stationnement P13 est à votre gauche.

Info pratique : Puisqu'il n'y a pas de chalet sur ce sentier, nous mangerons au belvédère Tawadina ou ailleurs à l'abri du vent et de la neige. Pour plus d'information, lisez la fiche de la Commission de la capitale nationale sur le sentier des Loups:

http://s3.amazonaws.com/ncc-ccn/documents/gp_trailfactsheet-2014_e3_wolf.pdf?mtime=20170515093810

Droits d'accès : Il y a des droits d'accès aux sentiers de raquettes dans le parc de la Gatineau, soit le laissez-passer quotidien ou le laissez-passer saisonnier.

- **Laissez-passer quotidien :** en personne au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau ou à l'un des 6 autres points de départ des sentiers de raquette (argent comptant et monnaie exacte). Des laissez-passer sont également disponibles (gratuitement) à votre bibliothèque publique.
- **Laissez-passer saisonnier :** en personne au Centre des visiteurs ou en ligne.

<http://ccn-ncc.gc.ca/endroits/laissez-passer-hiver>